

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Cergy-Pontoise, le

11 JUIN 2013

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle environnement
et installations classées

Affaire suivie par : Mme Marie-Claude BORYCKI
tél. 01 34 20 27 81 ; fax 01 34 25 26 88
marie-claude.borycki@val-doise.gouv.fr

001204

Monsieur le Président

Vous avez attiré mon attention sur l'occupation de parcelles propriété de l'État, à Villiers-Adam, par l'entreprise Picconi qui y stocke des déchets et des matériaux et exploite une installation de concassage.

Je vous informe que l'inspecteur des sites de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) et les services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) en Ile-de-France ont été saisis de ce dossier afin de faire cesser les nuisances occasionnées aux riverains et en vue de la réhabilitation de ce site.

La DRIEE a dressé procès verbal le 27 août 2012 pour infraction au code de l'environnement et la DRIEA le 18 septembre 2012 pour occupation sans titre de ces terrains.

Monsieur le maire de Villiers-Adam a pris au nom de l'État, le 11 février 2013, un arrêté interruptif de travaux.

Par ailleurs, suite à une réunion de concertation qui s'est tenue le 30 avril dernier en préfecture, en présence de la mairie de Villiers-Adam et des services de l'État concernés, de nouvelles inspections seront prochainement réalisées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Vincent GAYRARD
Président des Amis de la Terre du Val-d'Oise
12 rue Gérard Toutain
95170 DEUIL-LA-BARRE

Pour le Préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général



Jean-Noël CHAVANNE